**Projet de santé**

CENTRE DE SANTE DE *nom du centre de santé*

**Version n°**

**Etablie en date du :**

*L’article L 6323-1 du code de la santé publique impose aux centres de santé de se doter d’un projet de santé incluant des dispositions tendant à favoriser l’accessibilité sociale, la coordination des soins et le développement d’action de santé publique.*

*Seules les structures ayant élaboré un projet de santé, un règlement de fonctionnement annexé au projet de santé et un engagement de conformité peuvent se prévaloir de la dénomination « centre de santé ».*

*Tout projet de santé peut être amené à évoluer en fonction de l’évolution de la structure, elle-même dépendante des besoins et de l’offre du territoire. Au démarrage d’un centre de santé, le projet de santé peut donc être un document simple dans son contenu même s’il respecte la structure présentée ci-dessous et évoluer après quelques années de fonctionnement jusqu’à un document très complet, prenant en compte de manière détaillée et dans une perspective de stratégie médicale, l’offre présentée par la structure et l’impact attendu sur l’environnement. Aussi, une mise à jour du projet de santé est nécessaire dès lors qu’est prévue une évolution de l’offre, de l’adresse ou du gestionnaire du centre de santé.*

*Le projet de santé et le règlement de fonctionnement sont élaborés par le promoteur du centre de santé, en lien avec l’ensemble des professionnels appelés à exercer dans la structure. Cette modalité d’élaboration commune est d’autant plus recommandée qu’elle constitue un élément fortement fédérateur entre les professionnels de santé.*

*Le projet de santé et le règlement de fonctionnement annexé validés par l’ensemble des acteurs ainsi que l'engagement de conformité sont transmis à la direction générale de l’ARS pour validation et obtention du récépissé de l’engagement de conformité.*

*La réglementation en vigueur précise que :*

* *Pour un centre multi sites, il est nécessaire de distinguer les informations relatives à chaque site (nombre de professionnels de santé, horaires, contact sur site, …) ;*
* *Il n’est pas possible d’avoir une « annexe » du centre de santé. Chaque site est considéré comme indépendant avec son propre numéro FINESS ;*
* *A contrario un site ne peut avoir deux numéro FINESS, il ne peut y avoir pour une même adresse qu’un numéro FINESS unique valant pour l’ensemble des activités ;*
* *Pour un centre en création, il convient d’insister davantage sur les motivations du projet au regard notamment des besoins de santé du territoire ;*
* *Un projet de santé qui ne comprend pas l’ensemble des éléments demandés par le Code de santé publique ou un engagement de conformité non adéquat seront considérés comme incomplets et ne permettront pas l’émission d’un accusé de réception.*

*La* ***"trame-type"*** *de projet de santé ci-après proposée a été établie par l'ARS Martinique, selon les éléments fixés par l'ordonnance n°2018-17 du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé, par le décret n°2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé et par l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé. Elle a vocation à guider le gestionnaire du centre de santé dans l’élaboration de ce projet de santé, en proposant une structuration (plan) et une aide au remplissage (éléments en italique de couleur verte qu’il faudra supprimer au fur et à mesure de l’élaboration du document). Le gestionnaire du centre de santé reste toutefois libre et responsable du contenu du projet de santé.*

Table des matières

[INTRODUCTION 3](#_Toc171604077)

[1. DIAGNOSTIC PREALABLE DES BESOINS DU TERRITOIRE 3](#_Toc171604078)

[a. Caractéristiques de la population prise en charge dans le territoire de réference du centre de santé 3](#_Toc171604079)

[b. Etat de l’offre sanitaire, sociale et médico-sociale du territoire 3](#_Toc171604080)

[c. Priorités de santé publique du territoire et ses problématiques en matière d’accès aux soins 3](#_Toc171604081)

[d. Les modalités de réalisation du diagnostic au regard de la population 3](#_Toc171604082)

[e. Les principaux besoins identifiés dans ce diagnostic 3](#_Toc171604083)

[2. MISSIONS ET ACTIVITES DU CENTRE 3](#_Toc171604084)

[a. Présentation du centre de santé 3](#_Toc171604085)

[b. Professionnels exerçant dans le centre de santé 3](#_Toc171604086)

[c. Jours et heures d’ouverture et de fermeture du centre (et de son/ses antennes) 4](#_Toc171604087)

[d. Activités assurées par le centre de santé 4](#_Toc171604088)

[e. Accès aux soins 4](#_Toc171604089)

[f. Continuité des soins 5](#_Toc171604090)

[g. Qualité de la prise en charge 5](#_Toc171604091)

[h. Activités innovantes associées à la prise en charge des patients 5](#_Toc171604092)

[i. Développement professionnel continu – Démarche qualité 5](#_Toc171604093)

[j. Accueil d’étudiant - Recherche 5](#_Toc171604094)

[3. COORDINATION INTERNE ET EXTERNE 5](#_Toc171604095)

[a. Coordination interne des professionnels de santé 5](#_Toc171604096)

[b. Coordination des soins autour du patient 6](#_Toc171604097)

[c. Dispositif de partage de l’information 6](#_Toc171604098)

[d. Coopération et coordination externe 6](#_Toc171604099)

[CONCLUSION 7](#_Toc171604100)

# INTRODUCTION

*Présenter les modalités de rédaction de ce projet de santé*

## DIAGNOSTIC PREALABLE DES BESOINS DU TERRITOIRE

*Il s’agit de décrire ici :*

### Caractéristiques de la population prise en charge dans le territoire de référence du centre de santé

*Caractéristiques de la population – âge, catégorie socioprofessionnelles, données socio-économiques, logement, revenus… - sur le territoire de référence du centre de santé – commune, aire de rayonnement… - secteur d’intervention*

### Etat de l’offre sanitaire, sociale et médico-sociale du territoire

*Organisation du système sanitaire local – établissements de santé publics et autres, densité des professionnels de santé, pôle de compétence particulier – démographie médicale*

*Organisation du sanitaire et social – médico-social, nature du tissu social public et associatif*

### Priorités de santé publique du territoire et ses problématiques en matière d’accès aux soins

*Se référer notamment aux schémas, programmes ou contrats nationaux, régionaux et territoriaux : priorités nationales de santé publique, projet régional de santé, contrat local de santé, ateliers santé ville…) ; organisation du système local ; accessibilité socio-économique de certains groupes de population*

### Les modalités de réalisation du diagnostic au regard de la population

*par exemple : observatoire régional de la santé, Cartosanté, Rezone, données INSEE, concertations locales, avec des professionnels, des usagers…*

### Les besoins identifiés dans ce diagnostic

*Présenter le diagnostic établi au regard des points précédents.*

## MISSIONS ET ACTIVITES DU CENTRE

#### Présentation du centre de santé

*Coordonnées du centre*

*Numéro Finess (+ antennes)*

*Localisation du centre (+ antennes)*

*• adresse postale et celle de son siège social,*

*• numéros de téléphone,*

*• son numéro SIRET,*

*Plan des locaux*

*Identité et statut du gestionnaire et des responsables : responsable de l’organisme gestionnaire et responsable administratif du site pour chaque centre de santé*

#### Professionnels exerçant dans le centre de santé

*Professionnels (médicaux, paramédicaux et médico-sociaux, administratifs) participant au fonctionnement de la structure (centre et le cas échéant, antennes)*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **QUALITE** | **N° ADELI ou RPPS** | **DIPLOMES** | **EQUIVALENT TEMPS PLEIN** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

*Dans le cas d’un centre de santé en création, indiquer les professions prévues, effectifs et Equivalents Temps Plein prévus dans un projet d’évolution sur 3 ans.*

*Joindre les copies des diplômes.*

#### Jours et heures d’ouverture et de fermeture du centre (et de son/ses antennes)

*Préciser les modalités d’information des patients des horaires d’ouvertures, et conduite à tenir en cas de fermeture*

#### Activités assurées par le centre de santé

*Préciser les missions et activités portées par le centre de santé (et son/ses antennes) au regard notamment :*

*o des soins ;*

* *de la prévention ;*
* *des actions de santé publique et d’éducation pour la santé ;*
* *des activités innovantes telles que la télémédecine, l’éducation thérapeutique du patient (au sens de l’article L. 1161-1 du code de la santé publique) ou la participation à un programme de recherche en soins primaires.*

*Ces missions se fondent sur le diagnostic des besoins du territoire mentionné au 1.*

*Indiquer le cas échéant la description du plateau technique avec plan détaillé des salles interventionnelles et les modalités de maîtrise éventuelles de l’environnement (qualité de l’eau et de l’air), les actions de santé publique, de prévention, d’éducation pour la santé, d’éducation thérapeutique et des actions sociales doivent être mentionnées ; existence d’une structure de prévention au sein du centre de santé (centre de planification et d’éducation familiale, centre de protection maternelle et infantile…)*

#### Accès aux soins

*Le projet indique :*

*• les mesures prises pour faciliter l’accès de tous aux soins et, plus particulièrement, des personnes en situation de précarité et des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ; le*

*cas échéant dans le cadre de consultations dédiées et de formations spécifiques du personnel*

*à la prise en charge de ces catégorie sde personnes*

*Si applicable, vacations envisagées d’assistantes sociale ou des acteurs du maintien à domicile pour faciliter les démarches des patients*

*Organisation du secrétariat et de la prise des rendez-vous*

*Accessibilité des personnes à mobilité réduite*

*Tarifs pratiqués (pour le dentaire)*

#### Continuité des soins

*Lieu d’affichage des horaires de consultations (porte du CDS, site Internet, presse locale, répondeur téléphonique du CDS)*

*Précisez les modalités de prise en charge du patient par l’ensemble des médecins de la structure, en cas d’absence de son médecin habituel.*

*Existence de plages horaires volontairement laissées vacantes chaque jour en prévision des consultations non programmées*

*Précisez l’organisation mise en place et les modalités définies pour répondre aux demandes de soins non programmées, en dehors des heures de permanence des soins (08h00-20h00)*

*Précisez les modalités d’information des patients sur l’organisation mise en place dans le territoire aux heures de permanence des soins ambulatoires (PDSA).*

*Participation des médecins du CDS à la PDSA ? si oui secteur concerné et organisation*

*Communication auprès des patients sur le fonctionnement de la PDSA*

*Existence d’une MMG proche auprès de laquelle les patients peuvent s’adresser*

#### Qualité de la prise en charge

*Préciser les modalités de recueil et d’évaluation de la qualité de la prise en charge au travers des pratiques individuelles et collectives mises en oeuvre au sein de la structure.*

#### Activités innovantes associées à la prise en charge des patients

*Indiquer, le cas échéant, les activités innovantes associées à la prise en charge des patients : éducation thérapeutique, télésurveillance au domicile des patients, délégation de tâches, coaching téléphonique, mise en place de visioconférences pour le suivi de patients, actions envisagées de prévention, etc*.

#### Développement professionnel continu – Démarche qualité

*Préciser les modalités visant à favoriser le développement professionnel continu des professionnels de la structure ainsi que toutes les démarches d’amélioration continue de la qualité et de gestion des risques (participation à des groupes d’analyse de pratiques, enquêtes de satisfaction auprès des patients, labellisation…).*

#### Accueil d’étudiant - Recherche

*Décliner les mesures prises :*

*• en vue d’assurer la participation de la structure à la formation des étudiants à l’exercice pluriprofessionnel (terrains de stage, formateurs, liens avec l’université et les écoles) ; identification de professionnels de santé comme maître de stage.*

*Préciser la participation éventuelle à des activités de recherche en lien avec l’université.*

## COORDINATION INTERNE ET EXTERNE

##### Coordination interne des professionnels de santé

*Précisez le dispositif mis en œuvre pour assurer une coordination optimale entre les différents professionnels de la structure, notamment*

* *Temps de concertation autour de la prise en charge (analyse commune des patients, analyse des données de la science, précision sur le qui fait quoi et comment) ; définir le rythme, les professionnels y participant et le format des comptes-rendus de ces réunions*
* *Elaboration de protocoles pluriprofessionnels (si applicables).*
* *Modalités des coopérations interprofessionnelles mises en œuvre au sens de l’article L. 4011-1 du code de la santé publique.*

*Préciser comment s’organisent les fonctions supports : gestion de la patientèle sur le plan médico-administratif, gestion administrative et comptable (courrier, locaux maintenance, salaires…), gestion du système d’information (alimenter le DMP, gérer les droits d’accès, établir les demandes de financements), partage des rôles entre plusieurs leaders thématiques du projet selon ses différents aspects. (Ex : volet juridique / volet investissement implantation acquisition foncière / volet architecture / volet aides et financements)*

*Préciser l’organisation du management de l’équipe*

##### Coordination des soins autour du patient

*Préciser les modalités de partage des informations de santé des patients entre les professionnels au sein du centre de santé (et avec les professionnels de son ou ses antennes lorsqu’elles existent) ; dossier médical partagé ou outil qui permette de tracer l’ensemble des soins apportés au patient ; composition du dossier partagé (une note de synthèse de la situation en cours, un plan de prévention personnalisé qui indique les dates des prochains examens…)*

##### Dispositif de partage de l’information

*Indiquer le nom du logiciel labellisé par l’Agence du Numérique en Santé (esante.gouv.fr) permettant le partage de l’information liée aux patients au sein du centre (et avec son ou ses antennes lorsqu’elles existent) et avec les professionnels exerçant en dehors du centre de santé*

*Préciser l’organisation mise en place afin de faciliter l’accès du patient aux informations médicales le concernant :*

*- information du patient sur son droit d’accès,*

*- information du patient sur les conditions de partage entre professionnels de santé des informations de santé les concernant.*

*- protocole d’archivage des dossiers médicaux,*

*- modalités de conservation des dossiers,*

*- sort des dossiers en cas de fermeture de la structure et, le cas échéant,*

*- proposition d’un formulaire de demande,*

*- désignation d’une personne référente identifiée chargée de traiter les demandes.*

*Préciser également s’il existe un outil de gestion informatisé partagé pour la logistique du CDS (commandes, documents types, plannings de congés, …)*

##### Coopération et coordination externe

*Préciser les relations de la structure, effectives ou en projet (convention, association, création d’un groupement sanitaire de coopération, d’un pôle de santé, d’un réseau de santé…), avec les partenaires du territoire : établissements et services sociaux ou médico-sociaux, structures sanitaires, associations…* ; centre de radiologie, laboratoire de biologie médicale,…

*Organisation et formalisation de ces coopérations ou coordinations.*

*Si applicables, vacations prévues au sein du centre de santé de médecins spécialistes ou d’autres professionnels de santé libéraux (psychologues, ergothérapeutes, sages-femmes …)*

# CONCLUSION

*Indiquer la dynamique dans laquelle se trouve le centre de santé sur son projet de santé :*

*Pérenniser, développer, restructurer*

*Précise les aides, réseaux de soutien et d’échange, financements des pouvoirs publics, partage des missions, expérimentations*

Projet de santé établi en date du :

Signature du gestionnaire du centre de santé